

Les Chalets du Thorens

73440 Val Thorens

Tel 04 79 00 02 80

Conditions Générales de Location

I. Inscription et confirmation de réservation

Toute inscription doit être assortie d'un versement d'arrhes correspondant à 30% du prix du séjour. Dès le paiement de l'acompte, la réservation devient ferme et définitive et entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de location.

Règlement de solde

Le solde du séjour doit être réglé au plus tard un mois avant le jour d'arrivée, sans rappel de notre part. Toute réservation effectuée moins d'un mois avant la date d'arrivée doit être réglée en totalité pour être confirmée. Une fois le séjour entièrement réglé, le service de réservations « Les Chalets du Thorens » adressera au client un accusé de réception du paiement accompagné de la confirmation du séjour.

II. Réservation parking chez Valthoparc

Pour la réservation du parking nous vous proposons le site de réservation : <http://www.valthorens.com/hiver-fr/val-thorens/station-et-infos-pratiques/parkings.26.html>

En cas de problème avec le site nous pouvons prendre en charge la réservation de votre place de parking sans frais supplémentaire. Nous devons être prévenu 7 jours avant votre arrivée.

III. Modifications et annulations

En cas d'annulation du séjour, celle-ci doit être notifiée par courrier, qui à réception déterminera la date d'annulation entraînant le montant des frais suivants :

- Plus de 60 jours avant le début de la date du séjour : 25 € de frais de dossier
- Entre 60 et 45 jours avant l'arrivée : 25 % du prix de la location
- Entre 45 et 20 jours avant l'arrivée : 50 % du prix de la location
- Moins de 20 jours avant l'arrivée : 100 % du prix de la location

Les clients n'ayant pas versés le solde un mois avant la date d'arrivée sont considérés comme ayant annulé leur séjour, sans qu'ils puissent se prévaloir de cette annulation.

Les frais d'annulation sont alors retenus conformément aux conditions d'annulation énumérées ci-dessus. Dans le cas où le séjour serait écourté pour quelque raison que ce soit, **Les Chalets du Thorens**, n'est en aucun cas tenu de rembourser au locataire le loyer correspondant à cette réduction de séjour.

IV. Prix

Le prix comprend :

- La location de l'appartement
- La fourniture des draps, du linge de toilette et linge de maison (lits faits à l'arrivée à l'exception des couchages du séjour)
- La télévision satellite
- L'eau, l'électricité, le chauffage

V. Accueil et remise des clefs

L'accueil se fait à la réception de la résidence « Les Chalets du Thorens » avec la confirmation de réservation et l'acceptation des conditions de location. Le locataire s'engage à prendre possession des lieux à la date prévue, pendant les horaires de réception et à verser la caution ce même jour. Dans l'éventualité où ces conditions ne seraient pas remplies, la résidence « Les Chalets du Thorens » se réserve le droit de refuser la remise des clefs et de relouer l'appartement dans les 24 heures.

Les logements sont disponibles les samedis à **partir de 17h30 et doivent être libérés le samedi suivant avant 9 heures**. En cas de départ après 9 heures, une majoration forfaitaire de 150 euros sera facturée au client.

En cas d'arrivée tardive, pendant les horaires de fermeture de la réception, le locataire devra s'entendre préalablement avec la résidence afin d'organiser son accueil. En cas de problème pour trouver les clefs ou l'appartement, le locataire ne pourra prétendre à aucun dédommagement à ce titre, et la responsabilité des Chalets du Thorens ne pourra en aucun cas être engagée.

VI. Etat des lieux, propreté, détérioration et nuisance

Toute réclamation concernant l'inventaire, l'état des lieux, du matériel et de la propreté de l'appartement devra être faite à la résidence dans les 24 heures suivant l'arrivée. Passé ce délai, le locataire sera considéré comme ayant tacitement reconnu l'exactitude de l'inventaire, de l'état des lieux, du matériel et de la propreté de l'appartement.

Le locataire devra signaler à la réception toute détérioration ou casse survenue pendant son séjour. Aucun des objets installés dans un appartement ne doit être déplacé dans un autre. Tout objet transféré d'un appartement à l'autre sera considéré comme manquant et retenu comme tel sur le dépôt de garantie.

Le locataire sera responsable des objets contenus dans l'appartement et sera tenu de rembourser les objets manquants ou détériorés, à leur prix, ou leur remise en état et leur nettoyage (notamment la literie). En cas de dégradation des lieux (murs, plafonds, peintures, matériels sanitaires ou autres), le locataire sera également tenu de rembourser le prix des réparations, suivant l'évaluation faite par les Chalets du Thorens.

Tout bruit perceptible après 22 heures sera considéré comme tapage nocturne, pouvant entraîner la perte du dépôt de garantie, voir l'expulsion. Les skis, chaussures de skis et bâtons devront obligatoirement être déposés dans les casiers à ski. Il est strictement interdit de les monter dans les appartements. Toute dérogation entraînerait également la non restitution du dépôt de garantie.

Les animaux ne sont pas autorisés au sein de l'établissement.

VII. Occupation

La location de l'appartement est effectuée pour un nombre de personnes maximum. Toute personne supplémentaire entraînant un dépassement du nombre maximum de personnes admises dans l'appartement (maximum 1 personne) devra être signalé à la réception.

Un prix forfaitaire de 90€/personne supplémentaire et par semaine sera alors appliqué. Toute infraction entraînera une pénalité supplémentaire de 100 euros par personne et par semaine le tout sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

VIII. Sécurité

Le réservataire devra veiller à la fermeture des portes et des fenêtres de son appartement à tout moment et notamment lorsqu'il s'absente. La responsabilité de l'EURL Ludovic Gherardi ne pourra en aucun cas être engagée en cas de vol, de perte, de dégradation d'effets personnels tant dans l'appartement que dans les locaux communs, notamment le local à ski. De même, le réservataire ne devra laisser aucun objet ou matériel sur les balcons ou dans les parties communes de la résidence et veiller à la fermeture de son casier à skis. En cas d'effraction, la responsabilité de l'EURL Ludovic Gherardi ne pourra être engagée que si le réservataire en informe immédiatement l'accueil et dépose plainte auprès de la gendarmerie sous 24 heures. Nous vous rappelons que les oublis d'effets personnels à l'intérieur de votre appartement lors de la libération des lieux ne sauraient engager la responsabilité de l'EURL Ludovic Gherardi.

Conformément à l'article 6 du décret n°95-949 du 25 Août 1995, il est rappelé que le couchage en hauteur ne convient pas à des enfants de moins de 6 ans.

IX. Règlement intérieur

Afin de faciliter la vie de vos vacances, le règlement intérieur vous est **expliqué** à votre arrivée, nous vous remercions de le respecter.

X. Caution

Un dépôt de garantie de 650 € en espèces, chèques ou CB devra être versé à la remise des clefs. En cas des pertes des clefs, la somme de 35 € sera facturée au client.

Le ménage de fin de séjour n'est pas inclus dans le prix (en supplément). Le client devra laisser l'appartement propre et respecter les consignes suivantes :

- mobilier remis en place
- frigo et lave-vaisselle vides
- poubelles mises dans le local à poubelles
- nettoyage des sols

En cas de départ des clients en dehors des horaires d'ouverture de la réception, la caution sera renvoyée sous 10 jours au domicile du client, déduction faite des éventuelles sommes non réglées (extras ou dégradations).

XI. Réclamation

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre recommandée dans les 15 jours qui suivent le séjour à : EURL Ludovic Gherardi – Les Chalets du Thorens – Rue du soleil – 73440 Val Thorens

XII. Conditions générales particuliers

La réservation d'un de nos séjours implique l'acceptation de nos Conditions générales et particulières de vente. Nos présentons une description générale et des photos de nos appartements à titre indicatif. Nous vous rappelons par ailleurs, que toute demande éventuelle quant à une orientation ou situation spécifique de l'appartement est considéré comme une préférence et ne constitue pas une garantie contractuelle.

XIII. Litige

Pour être recevable, toute réclamation devra être formulée impérativement avant le départ du client. Toutes les difficultés pouvant survenir à l'occasion du présent contrat seront de la compétence du tribunal de commerce d'Albertville.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales de location qui s'appliqueront à l'occasion de mon séjour qui se déroulera aux Chalets du Thorens du :

..... Au

Nom, Prénom :

Le

Signature :

Les Chalets du Thorens

73440 Val Thorens

Tel 04 79 00 02 80

General Rental Conditions

I. Reservations and Booking confirmation

All reservations should be accompanied by a deposit equal to 30% of the total stay. Once this payment is received, the booking become firm and final and imply the customer's full acceptance of « Les Chalets du Thorens » general terms of sale.

Balance of payment

The balance of payment must be received no later than 1 month prior to the arrival date, with no reminder forthcoming on our part. Reservations made less than one month prior to the arrival date are confirmed only if the full amount of the stay is received. Once the full amount has been paid, the « Chalets du Thorens » booking office forwards the client an acknowledgement of receipt of payment and a confirmation of stay.

II. Reservation parking in Valthoparc

To the reservation of the parking, visit the website : <http://www.valthorens.com/hiver-fr/val-thorens/station-et-infos-pratiques/parkings.26.html>

If you have a problem with the website, we can make the reservation for you without any additional charges. We have to be inform 7 days before your arrival.

III. Modifications and cancellations

In the event of cancellation, it must be informed by mail,, which at reception will determine the cancellation dat. All or part of cancellation-related costs are reimbursed as follow :

- More than 60 days before the beginning of the stay : 25 € of administration costs
- Between 60 and 45 days : 25 % of the cost of the stay
- Between 45 and 20 days : 50 % of the cost of the stay
- Less than 20 days : 100% of the cost of the stay

Guests who have not paid the balance due to 1 month prior to their arrival date are considered as having cancelled their stay and therefore have no right to any refund for said cancellation. The costs of cancellation are therefore withheld in compliance with the above-mentioned cancellation conditions. In the event a stay is interrupted for any reason, The Chalet du Thorens shall in no case be required to refund the difference.

IV. Price

Price includes :

- The rental of the apartment
- The supply of sheets, bathroom linen and household linen (beds made on arrival except sofa beds in the living room)
- Television
- Water, electricity, heating.

Extra :

- Free shuttles between 8.00 am and 9.00 am, and 5.45 pm, 6.30 pm and 7.30 pm only. (Extra shuttles between 7.30 pm and 10 pm : 5.50€/persons) Shuttles must be reserved before 5.30 pm.
- Bread must be ordered before 7 pm. (Baguette: 2.5€, Pain au chocolate, Croissant et Pain aux raisins : 2€)

Tourist tax (« Taxe de séjour ») is payable on site.

V. Check-in and handing over of keys

Keys are provided at the « Chalets du Thorens » reception with a confirmation of booking and acceptance of the booking conditions. Each guest undertakes to take possession of the premises on the scheduled date, during office hours, and to pay the required deposit on the same day. In the event these conditions are not met, the « Chalet du Thorens » residence reserves the right to refuse the handing over of the keys and to rent out the apartment to another party within a period of 24 hours.

Apartment's rentals extend from Saturday 5.45 pm to the following Saturday before 9 am, at which time they must be vacated. In case of departure after 9 am, an additional charge will be applied of 150 euros. Prior arrangements must be made with the residence should guests plan to arrive after Reception closing time.

« Les Chalets du Thorens » shall in no way be held responsible and hence no compensation will be made in the event guests have any difficulty in locating keys or apartments.

VI. Site inventory, cleanliness, deterioration and noise

The residence must be informed of any complaints as to the inventory and/or state of cleanliness of the apartment within 24 hours from the time of arrival. Beyond this time, the guest is considered as having tacitly acknowledged the exactitude of the inventory, the site inventory and the equipment and state of cleanliness of the apartment.

The guest must inform the residence of any deterioration or breakage having occurred during their stay. No objects installed in an apartment may be replaced with any another. Any object transferred to another apartment shall be considered as missing and the corresponding sum shall be withheld from the guarantee deposit. Guests shall be held fully responsible for items placed at their disposal in their rented apartments. In the event any of said items are found missing or deteriorated, guests shall bear the costs of their reconditioning and/or cleaning, particularly linen, or the cost of repairs in the event of degradation of premises (walls, ceilings, sanitary equipment of other) following the evaluation made by the residence « Les Chalets du Thorens ».

Noise after 10 pm will be considered as night uproar and can be held for the expulsion and the retain of the guarantee deposit. It is strictly forbidden to take skis up to the apartments, and it is strictly forbidden to smoke in the apartments. If found doing either, your guarantee deposit will be withheld.

Animals are not allowed.

VII. Occupation

The rental of apartment is only valid for the maximum number of person specified in this document. The reception must be informed if this number is exceeded and a flat rate of 90€/additional persons and per week shall be applied. Any violation shall incur a penalty of 100 euros per person per week, all of which without prejudice to any damages and interests.

VIII. Safety

Customers must see to it that all doors and windows of their apartments are closed and locked before going out. In the event of theft without forced entry, « Les Chalets du Thorens » shall in no way be held responsible.

Moreover, guests shall leave no item or piece of equipment on their balconies or their apartments or the common areas of the residence (Reception, access balconies) and shall see to it that their ski lockers are firmly shut. « Les Chalets du Thorens » shall in no way be held responsible in the event these instructions are not observed.

IX. Internal regulation

To get your week better, an internal regulation is explained to you upon your arrival, we thank you to take note and respect it.

X. Deposit

Each holiday tenant shall pay a deposit of 650 euros cash or credit card on the handing over of the keys.

In case of key lost, 80 euros will be charged. End-of-stay cleaning is not included in the apartment rental price (in supplement).

The guest is required to leave the apartment in a clean state, and ensure the following:

- Furniture returned to their original position
- Refrigerator and dishwasher empty
- Rubbish taken out
- Clean the floor

If the departure time of the guest should be scheduled outside of reception opening hours, their deposit, minus any unpaid sums till owing (extras or damage), shall be returned by mail within 10 days, in accordance with the above-mentioned conditions.

XI. Complaint

Any complaint relating to a stay must be sent by registered mail within 15 days following the stay to: EURL Ludovic Gherardi - Les Chalets du Thorens - Rue du Soleil - 73440 Val Thorens

XII. General conditions

The reservation of one of our stays implies the acceptance of our general and special conditions of sale. We present a general description and pictures of our apartments as an indication. We remind you that any request for a specific orientation or situation of the apartment is considered as a preference and does not constitute to a contractual guarantee.

XIII. Dispute

Any dispute as to the execution of any of the above clauses shall come within the sole jurisdiction of the Albertville authorities.

I've read and accept the general rental conditions which will apply during my stay in the Chalet du Thorens:

..... To

Name, First name :

Date :

Sign :